



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 JUILLET 2020
N°16

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT COMMUNAL DE PINISOLU DE L'EXERCICE 2020

Date de la convocation :
27/07/2020

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Nombre de membres
présents : 09

Nombre de votants : 10

Quorum : 08

Secrétaire de séance
M. CERVIOTTI
Jean-Louis

L'an deux mille vingt, le vendredi 31 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. COGGIA François, M. AMPART Jean Claude, M. DANIELLI François, Mme DELFINI Viviane, M. LAPORTE Bernard, M. SPADA Sébastien, M. CERVIOTTI Jean Louis, M. MALATESTA Ludovic, Mme AIUTI Dominique.

ETAIENT ABSENTS : M. COGGIA Jean Dominique, M. RAFFALLI Louis, M. CAVIGLIOLI Etienne, Mme BIFERALLI Martine, Mme ANDREI Brigitte.

ABSENT REPRESENTE : Mme PADRONA Françoise donne procuration à M. LAPORTE Bernard.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200731-BPLOT2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/08/2020

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
A la majorité de ses membres présents ou représentés**

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, le projet de Budget Primitif de l'exercice 2020,

Après réunion de la commission compétente, le 31 juillet 2020

ADOpte le Budget Primitif pour l'exercice 2020 qui s'élève à :

En FONCTIONNEMENT : 1 937 700.00 € en dépenses et en recettes

En INVESTISSEMENT en dépenses : 2 624 750.00 € en recettes : 2 792 251.99 €

ARRETE son total : en dépenses : 4 562 450.00 € en recettes : 4 729 951.99 €

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20200731-BPLOT2020-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/08/2020